

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle – N°28

mars 2023



La rue Clergeot, une rénovation menée à bien...

NOUVEAU
Les Estivales de l'Isle
13 JUIN AU 4 JUILLET 2023

ANIMATIONS EN PLEIN AIR
CONCERTS - SALON - EXPOSITION
RESTAURATION ET BUVETTE
PAGES 8 ET 9



Page 10
Retour de
Notre Dame
de lire



Page 13
Communication
du comité des
fêtes

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isoises et chers Isois,

Une nouvelle année a débuté, et avec elle se renouvelle l'espoir d'un monde meilleur par ces temps troublés et incertains.

Malheureusement, les crises se succèdent et ne se limitent plus localement. Certains de nos concitoyens nous disent leurs difficultés quotidiennes, qu'il faut savoir entendre. Mais l'inquiétude face à ces diverses situations doit renforcer notre solidarité et nous unir pour faire face collectivement.

J'ai toujours été confiant et je le reste dans la capacité de l'Homme à modifier le cours des choses dans la perspective de retrouver les nécessaires équilibres sociaux, économiques et environnementaux.

Partout dans le monde, des hommes et des femmes se battent et font preuve de volonté pour apporter cet espoir. Chacun d'entre nous s'y emploie et répond sans le savoir et agit en participant souvent anonymement à des actions associatives.

En 2023, nous poursuivons notre gestion rigoureuse et nos investissements notamment sur le patrimoine de notre commune et sur l'espace public.

Toutes proportions gardées, nous devons, à la lumière et l'analyse d'un constat des désastres de tous ordres dus au changement climatique, poursuivre notre action à notre échelle pour apporter notre contribution à l'amélioration de cette situation.

Ainsi, nos investissements à venir contribueront à cet objectif :

- La deuxième tranche des travaux de notre église avec la fin des ravalements extérieurs et l'installation d'un chauffage performant et décarboné,
- Le remplacement des chaudières fioul de l'école et de la mairie par des chaudières bois,
- La rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux du chemin des pieds Corbons,
- Le lancement des études concernant le réaménagement de la route d'Hennezis prenant en compte les problèmes de bassin versant, de sécurité et de déplacement multimodaux,
- La poursuite de la réflexion sur la construction de logements locatifs ou en accession pour accueillir des jeunes compte tenu de l'envolée des prix de l'immobilier, indispensable à la vie de notre village,
- Le lancement du projet de réhabilitation de la Chapelle en un tiers lieu de cultures et de savoirs. Lieu que nous souhaitons convivial et participatif pour tous. Ce projet sera partagé et fera l'objet d'échanges auxquels vous serez conviés.

Ces quelques exemples pour vous dire toute notre volonté à agir.

Le jeudi 30 mars à 20h30 salle du Clos Galy, vous serez invité à une présentation du Conseil Economique Social et Environnemental de SNA pour vous montrer comment vous, la société dite civile, vous pouvez être associé et participer aux grandes orientations des politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire.

Afin de favoriser le redémarrage des activités de nos associations qui font la vie de notre village, le conseil municipal a constitué un groupe de travail pour mutualiser et rassembler les idées et les volontaires afin de porter l'organisation d'une période festive appelée « Les Estivales de l'Isle » qui comprendront notamment le Salon du livre, la foire à tout mais aussi les « Terrasses Ephémères ».

Vous voyez, pour ce qui est de l'avenir, » il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » comme le disait Antoine de Saint Exupéry. C'est ce que nous voulons pour Notre-Dame de l'Isle.

A vous tous, chers amis, je vous souhaite du temps, pour vous réjouir, rire et profiter de vos familles et amis ; la sérénité et l'épanouissement en réservant si possible tous les jours, un petit bonheur simple, qui fait, je le crois le grand bonheur auquel nous aspirons tous.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 2</i>
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	<i>p. 3, 4 p. 5, 6, 7</i>
<i>Présentation des estivales</i>	<i>p. 8, 9</i>
<i>École Bibliothèque</i>	<i>p. 10</i>
<i>La commune récompensée</i>	<i>p. 11</i>
<i>Animations passées et à venir et l'album de Thérésia</i>	<i>p. 12</i>
<i>Le comité des fêtes communique</i>	<i>p. 13</i>
<i>Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle</i>	<i>p. 14, 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus deux conseils municipaux dont nous donnons ci-après les grandes lignes de façon thématique. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme du compte-rendu et du procès-verbal des conseils municipaux. Cette réforme supprime le compte-rendu des séances du conseil municipal, ce qui fait désormais du procès-verbal l'unique document par lequel sont retranscrits les faits et décisions des séances des assemblées délibérantes. (02/02/2022)

De manière plus précise, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'entrée en vigueur de la réforme de la publicité, et de la conservation des actes des collectivités locales.

Cette réforme a pour objectif de simplifier les outils (procès-verbal, compte-rendu, recueils...) dont disposent les collectivités locales pour assurer l'information du public et la conservation de leurs actes. Elle a également pour finalité la modernisation des formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs.

Ce qui change à partir du 1^{er} juillet 2022 :

- Le compte-rendu de séance est supprimé
- Le procès-verbal de chaque séance doit être arrêté en début de séance suivante, signé par le maire et le secrétaire de séance uniquement (les autres élus n'ont plus à le signer).
- Une liste des délibérations examinées par le conseil municipal devra être publiée dans la semaine suivant la tenue de cette réunion.
- Un exemplaire du procès-verbal et de la liste des délibérations devra être tenu à disposition du public sous format papier en mairie et sur le site internet de la commune.
- Le registre des délibérations ne devra plus mentionner, en cas de scrutin public, le nom des votants et le sens de leur vote. Cela figure désormais dans le procès-verbal.
- Les délibérations devront être signées par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

Le feuillet de clôture de chaque séance du conseil municipal, rattaché au registre des délibérations, comportant le nom des élus présents lors de la séance du conseil municipal devra être signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance (27/01/2023)

I. Finances et administration générale

1. Travaux du SIEGE : Rue Camille Isambard : Convention de participation financière 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention de participation financière a été revue à la hausse car une partie de la rue d'Hennezis a été ajoutée au périmètre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE [...], la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **11 055.00 €**
- en section de fonctionnement : **9 542.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE.(02/02/2022)

2. Convention de participation financière entre le SIEGE et la commune de Notre-Dame de l'Isle - exercice budgétaire 2023 – chemin des Pieds Corbons

Le chemin des Pieds Corbons a été retenu par le SIEGE pour l'enfouissement des réseaux, avec une participation communale de 20.500 euros. Les travaux de la rue d'Hennezis sont reportés en 2024. (02/02/2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE [...], la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: **14 167.00 €**
- en section de fonctionnement: **8 333.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE. (27/01/2023)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

3. Augmentation de crédit en section de fonctionnement

Suite à une augmentation en charges de personnel et au coût des travaux réalisés par SVVS dans la rue Georges Clergeot, un réajustement comptable du budget municipal est nécessaire. Celui-ci n'affectera pas le budget global mais prévoit une redistribution de certaines lignes comptables, notamment l'article 615221 (bâtiments publics) dont la provision sera revue à la baisse.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la rue Georges Clergeot ont été réalisés afin de gérer les eaux pluviales et les inondations, notamment par la déimperméabilisation de la voirie sans bordure et sans caniveau avec création d'une voie douce « cheminement piéton ».

La décision modificative concernant les chapitres 012 « Charges de personnel » et 065 « Autres charges gestion courante » est adoptée après délibération à l'unanimité des présents et représentés. (02/02/2022)

4. Augmentation et ouverture de crédit en section d'investissement

Monsieur Thierry LEPRÉ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la DM n°02 en investissement. Il justifie les mouvements et ouvertures de crédits nécessaires, dont la mise en place d'un caillebotis métallique sur le caniveau au début du bras de décharge de la rue Georges Clergeot.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu des montants votés pour l'année 2022 pour les chapitres 204 « Subventions d'équipement versées » ; 021 « Immobilisations corporelles » et des sommes restant à payer, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement.

La décision modificative n°02 est adoptée après délibération à l'unanimité des présents et représentés. (02/02/2022)

5. Annulation de la délibération n°27/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°27/2022 ayant pour objet l'acquisition d'un terrain cadastré section B numéro 862 – lieudit « Pressagny le Val ». Cette parcelle étant en indivision, les frais de recherche des divers propriétaires seraient trop élevés, et ce d'autant plus que l'alignement initialement envisagé n'a plus sa pertinence à ce jour.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide l'annulation de la délibération n°27/2022. (02/02/2022)

6. Participation aux frais de remplacement de la clôture en limite de propriété du restaurant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un voisin concernant un partage des frais pour l'édification d'une clôture mitoyenne entre sa parcelle et celle du restaurant, propriété de la commune.

L'article 653 du Code civil précise qu'une clôture est mitoyenne lorsqu'elle est édifiée en limite séparative de deux terrains appartenant à des propriétaires distincts. Dans ce cas, elle est la propriété commune des voisins.

Considérant que la commune peut récupérer la TVA sur cet investissement, M. Le Maire propose donc de voter pour une participation communale sur la base de 50% du coût de la clôture en mitoyenneté à la condition que la clôture soit durable et suffisamment solide.

Sur ces explications, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (1 vote contre ; 2 abstentions) décide de participer aux frais de mise en place de la clôture sur la base de 50% du coût en mitoyenneté. (02/02/2022)

7. Convention de partenariat entre la commune et Seine Normandie Agglomération

Dans le cadre de son projet d'aménagement de la rue Georges Clergeot et suite à la réalisation d'une étude hydraulique, la commune a associé Seine Normandie Agglomération au titre de ses compétences de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPUR) afin d'être accompagnée techniquement et financièrement sur ce projet.

Il a été convenu entre les parties de partager les coûts associés aux aménagements. De ce fait [...], le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Seine Normandie Agglomération
- d'acter que le montant de la participation financière de Seine Normandie Agglomération est de 45.675 euros H.T.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2022 en section de recette d'investissement à l'article 1346 « participation voirie et réseaux ». (02/02/2022)

8. Protection sociale complémentaire du personnel territorial

La commune a, par la délibération du 25/03/2022, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture santé, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, [...]

Cette participation est versée sous forme d'un montant unitaire par agent et vient en déduction de la cotisation due par l'agent. La participation de l'employeur peut être modulée en fonction du nombre d'ayants droit de l'agent et/ou de sa situation familiale.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la mise en concurrence de cette convention.

Ainsi, la collectivité propose aux membres du conseil de fixer le montant de la participation financière pour la santé (mutuelle) dans les conditions suivantes [...] :

- du 01/03/2023 au 31/12/2025 : 15 euros de participation mensuelle de l'employeur pour la mutuelle santé quelle que soit la composition familiale et du traitement de l'agent.
- du 01/01/2026 au 31/12/2028 (Obligation de minimum 15€ mensuel quel que soit le traitement de l'agent et son temps de travail) : 15 euros de participation mensuelle.

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg27.

En conséquence, M. le Maire est autorisé à procéder à toutes formalités afférentes. (27/01/2023)

9. Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelle, il a été acté de constituer, lorsque cela était possible, des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs.

Parmi ces besoins ont été identifiés ceux relatifs au transport des élèves des écoles primaires vers les centres

Les centres nautiques communautaires pour les communes de Vernon, de Gasny, de Breuilpont, de Bueil, de Houlbec-Cocherel, de la Chapelle Longueville, de Ménilles, de Pacy sur Eure, de Sainte Geneviève les Gasny, de Villiers en Désoeuvre, de Giverny, de Guiseniers, de Bois Jérôme Saint Ouen, de Frenelles en Vexin, des Andelys, de Port Mort et les SIVOS des 4 pays, d'Aigleville, du Plateau de Madrie, de Boisset les Prévanches, Le cormier, Bretonnelles, des Iles de la Seine et de Tilly et Hébecourt-Haricourt.

Compte tenu de ces besoins communs, il est proposé au conseil municipal de constituer un nouveau groupement de commandes régi par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La commune de Vernon sera chargée de la mise en concurrence, d'attribuer, de signer et notifier les marchés ou accords-cadres correspondants [...]

Chaque membre du groupement s'assure ensuite de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée, correspondant aux marchés relatifs au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires à lancer par la commune de Vernon, chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, de l'attribution et de la signature et de la notification des marchés correspondants et d'autoriser le Président du SIVOS des Iles de la Seine à signer la convention.(27/01/2023)

10. Demande de subventions pour la réalisation d'un tiers lieu associatif et culturel (D.E.T.R., Département et d'autres partenaires)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subventions pour la réalisation d'un tiers lieu associatif et culturel, (aménagement de la chapelle). Il précise que nous avons fait appel à un assistant de maîtrise d'ouvrage pour cette mission : Cyclope. [...] La chapelle est un bâtiment qui comporte une partie plus ancienne que l'église. De ce fait, un chantier participatif est envisagé avec notamment la *Fondation pour le patrimoine* et la *Fondation de la sauvegarde de l'art français*.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut savoir comment faire vivre ce lieu, une bibliothèque mais aussi un lieu dévolu à bien d'autres usages et effectuer des réunions pour y faire adhérer le public. Il nous informe que le Président du Département, très engagé

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

dans la sauvegarde du patrimoine, a été agréablement surpris de voir autant de public lors de l'inauguration de l'église. [...]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de réalisation d'un tiers lieu associatif et culturel et approuve le plan de financement suivant, portant mention des demandes de subvention :

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux de subvention théorique	Hauteur de la participation des personnes publiques sur montant HT
Travaux + études	689 500,00 €			
		ETAT DETR	30%	190 650,00 €
		Département	30%	190 650,00 €
		Région	26%	165 230,00 €
		Auto-financement	14%	142 970,00 €
TOTAL	689 500,00 €	TOTAL		689 500,00 €

II/ Education, culture, solidarité

SIVOS

Deux problèmes ont été soulevés :

- les horaires du soir pour la garderie
 - le ménage de la salle de la cantine scolaire
- (02/02/2022)

III/ Informations diverses

1. Eclairage public

Monsieur le Maire propose au Conseil une étude sur la possibilité de baisse d'intensité l'éclairage public en soirée. La suppression de l'illumination de l'église a déjà été opérée afin de baisser la consommation d'électricité. Les illuminations de Noël ayant un impact très faible sur la consommation d'énergie, une réflexion est néanmoins en cours pour l'an prochain. (02/02/2022)

Une mise à jour des contrats de fourniture énergétique de l'éclairage public a été faite en faveur de la commune. (27/01/2023)

2. Chaudières de l'école et de la mairie

Il est prévu de changer les chaudières au fuel de l'école et de la mairie par des chaudières aux granulés. [...] Des travaux devront être faits au préalable au niveau de l'école, notamment doubler l'isolation du plafond de l'école. Un courrier a été adressé au Président du SIEGE pour la mise en œuvre de cette opération devenant urgente. (02/02/2022)

Suite à l'étude lancée auprès du Siège 27 et en attente de sa décision, le conseil pose la question sur la pertinence de la conversion d'une chaudière au fioul pour une chaudière à granulés.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de problème d'approvisionnement de granulés mais que les problèmes viennent de l'industrie de transformation. En effet, les transformateurs ont du mal à fournir. Une chaudière fonctionnant au « miscanthus » pourrait être envisagée. En plus, les producteurs locaux, notamment « la Ferme des Ruelles », ont largement de quoi produire. (27/01/2023)

3. PLU de Vexin-sur-Epte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du PLU de Vexin-sur-Epte, une réunion se tiendra prochainement à ce sujet. (02/02/2022)

4. SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Le SCOT est en cours d'élaboration. [...]

Monsieur le Maire explique au conseil le « Zéro Artificialisation Net ». Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat. Cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

5. Plan de prévention des Risques d'Inondation de la Seine euroise (PPRI) :

L'élaboration du PPRI est presque achevée, nous en sommes aux règlementations de zones. Plusieurs réunions publiques auront lieu dont les dates ne sont pas encore arrêtées. M. le Maire fera en sorte qu'une réunion ait lieu dans notre commune. Pour finir, une enquête publique se tiendra à l'automne.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

6. Point sur la vidéo-surveillance :

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour l'installation d'une vidéo-surveillance. Il précise que les images ne sont visibles que sur réquisitions du Procureur de la République

Il fait le point sur le nombre de caméra et il s'avère qu'il en manque 1 à 2 sur notre commune. Il est évoqué de refaire une réunion publique avec la gendarmerie afin de présenter les divers dispositifs mis en place par l'Etat.

7. Point sur les transports scolaires(Ligne A 28)

Monsieur le Maire a écrit à M. DUCHÉ sur la problématique de la suppression de la double rotation. La réponse négative de Mme BERTOU (Vice-présidente de SNA aux transports) ne répond pas aux attentes car elle entérine de fait une rupture d'équité sur les horaires de levée des enfants entre un village et une ville.

Le service reste de qualité médiocre et les parents d'élèves sont de plus en plus mécontents. L'horaire est invraisemblable : Mme BERTOU a demandé un audit au transporteur sur les horaires d'arrivée.

Monsieur Christophe LACAILLE, Adjoint au Maire, demande s'il serait possible de réunir plusieurs communes afin d'étudier le problème et pour réclamer des horaires de bus normaux.

Monsieur le Maire explique qu'il faut des remontées factuelles régulières afin que la commune puisse agir. Un régulateur-transporteur est situé sur le parking du lycée, matin et soir, pour vérifier les arrivées et départs des bus. Une mutualisation entre ligne régulière et ligne scolaire est en réflexion par la Région.

Monsieur le Maire pense que de revenir aux horaires avant les travaux sur Vernon ne devrait pas poser de problème, à voir avec les services de SNA. Une demande va être faite auprès des jeunes pour obtenir un maximum d'information sous forme de questionnaire. (02/02/2022)

Monsieur le Maire présente les données reçues sur le sondage effectué sur les horaires du bus scolaire auprès des lycéens et collégiens. Il en ressort que le bus arrive 10mn plus tard le matin.

De ce fait, il sera demandé à SNA de valider les horaires réels à la place des horaires théoriques : 10 minutes de gagnées le matin soit 7h30 au lieu de 7h20.

Monsieur le Maire va écrire à nouveau à Mme la Vice-Présidente de SNA en charge des transports afin

d'acter l'horaire du matin.

De plus, à la gare routière du lycée Dumézil, les collégiens devraient pouvoir entrer dans le bus navette au lieu de rester sur le trottoir à attendre, même sous la pluie.

Une modification des horaires devra être prévue au cahier des charges du prochain appel d'offres.

8. Point fibre optique

Les travaux pour l'installation de la fibre sur notre commune sont proches de la finalisation. Mais il reste 21 adresses qui posent problème sur notre commune et sont en cours de résolution. (02/02/2022)

9. Autres informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le Trophée de l'investissement public 2022 de la part de la fédération régionale des Travaux Publics dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Georges Clergeot.
- Les travaux de la toiture du restaurant sont achevés
- Courant février 2023, Monsieur le Maire va réceptionner les travaux de la rue Georges Clergeot suite à la pose d'un caillebotis sur le bras de décharge effectués dans la cour d'un riverain. [...]
- Les financements ayant été obtenus, la 2^e tranche des travaux de réfection de l'église va être lancée
- L'évènement « Pierre en Lumière » ne sera pas reconduit cette année
- La fête de la nature aura lieu du 24 au 27 mai 2023
- La fête de la musique organisée sur notre commune se tiendra le mercredi 21 juin 2023 dans le cadre des estivales de Notre-Dame de l'Isle
- Les 16 et 17 septembre 2023 auront lieu les journées du patrimoine
- Vu le succès rencontré par la première opération, 3 journées « broyage » supplémentaires sont prévues du 3 au 5 mars 2023
- Une soirée « normande » avec la promotion du patois et des jeux normands sera organisée cette année
- Une révision de notre Plan Local d'Urbanisme sera prévue pour intégrer l'actualisation de documents supra communaux (SRADETT régional, PPRI de la Seine Euroise, SCOT de SNA) et des modifications mineures.

Du 13 juin au 4 juillet, Notre-Dame de l'Isle s'anime avec "LES ESTIVALES DE L'ISLE"

Dans quelques semaines débiteront LES ESTIVALES DE L'ISLE. Quatre semaines durant, les bords de Seine de notre village s'animeront autour d'ambiances populaires, de rencontres conviviales, de culture, de musique et de chants. Cette aventure est partie de la simple idée d'animer notre village après un trop long épisode de Covid qui a essoufflé associations, bénévoles et émoussé les volontés.

Une fois l'idée présentée et validée en Conseil Municipal, un groupe de conseillers s'est formé pour construire ce projet d'animations. Plusieurs réunions se sont tenues entre septembre et décembre 2022 pour rassembler les bonnes volontés et ainsi constituer un groupe de volontaires expérimentés et engagés pour la réussite de cette première édition des "Estivales de l'Isle 2023". **Les associations ont toutes répondu présent.** Elles prendront en charge les trois week-end de la période du 13 juin au 2 juillet.

Tout au long de la construction de cet événement, le groupe de travail de la Municipalité est resté concentré sur un objectif : **mutualiser et rassembler les idées et les volontaires de notre village** afin que les tâches soient réparties et ainsi moins lourdes à supporter par une poignée de volontaires. Ce groupe de travail portera l'organisation et l'implantation du site avec les **volontaires actuels et à venir (faites-vous connaître !)**. Une communication qui portera l'événement au-delà des frontières de notre village grâce à SNA Communication, Office de Tourisme, Radio, Presse... qui nous soutiennent. Cette communication complète les annonces habituelles de chaque association. C'est un plus important pour la fréquentation qui vise également à faire connaître le dyna-

misme de notre village. La Municipalité s'engage, outre son rôle de "logisticien", à être un acteur de ces "Estivales de l'Isle 2023" en prenant à sa charge la sélection musicale et l'organisation des "Terrasses Ephémères" et de la Fête de la Musique. En effet, les mardis (**13 et 27 juin et 4 juillet**) entre 19h et 22h vous pourrez vous retrouver et vous détendre pour partager une planche de charcuterie en écoutant de la musique "live" et/ou chanter des chansons d'hier et d'aujourd'hui. La programmation musicale est volontairement variée et multigénérationnelle. Comme on se plaît à dire, il y en aura pour tous et toutes, petits et grands. Enfin, sur le même principe, le mercredi **21 juin** sera organisée la **Fête de la Musique** de 19h à 22h30. **Si vous êtes musiciens**, si vous êtes du village (ou voisin) **faites-vous connaître** pour que l'on vous fasse une tribune en première partie des deux groupes qui vous enchanteront avec des reprises Pop/Rock de variétés françaises et internationales. Pour répondre à une question qui ne nous a pas encore été posée : le budget. Chaque association est indépendante dans ses choix et sa gestion. La Municipalité prendra en charge les locations, la programmation musicale

et les charges courantes (électricité/eau/Sacem, etc). La commune ne pouvant encaisser de recettes sans mettre en place une régie temporaire (démarches administratives très lourdes) a décidé, en accord avec la Trésorerie Générale, et après consultation et validation du Bureau du Comité des Fêtes, de leur laisser la gestion de la buvette lors des "Terrasses Éphémères" et de la Fête de la musique. En contrepartie de quoi, il assurera avec la Municipalité le rebond des volontaires dont la date et les modalités restent à définir. Nous souhaitons avant tout que ces petites soirées d'été soient festives, familiales et populaires. Que chacun prenne plaisir à se retrouver, rire et échanger dans un cadre exceptionnel et nous l'espérons sous le doux soleil des fins de journée d'été.

Ne tardez plus, découvrez dès maintenant un avant-goût du programme que les associations, la municipalité et tous les volontaires et bénévoles vous proposent.



DU 13 JUIN AU 4 JUILLET

ANIMATIONS PROGRAMMÉES

ESPLANADE DES BERGES DE LA SEINE



MARDI 13, 27 JUIN & 4 JUILLET

Les Terrasses Ephémères : apéros musicaux et chantants

De 19h à 22h : profitez de ces 3 soirées musicales, en famille ou entre amis pour partager de bons moments. Boissons et planches apéritives sur place.

Mardi 13 juin : Sylvie MÉHEUST, animera bénévolement votre soirée, au son de son accordéon.

Mardi 27 juin : DANRO, chanteur et guitariste, vous proposera un panel de chansons françaises et internationales.

Mardi 4 juillet : venez chanter, écouter et participer au CAFÉ CHANTANT, organisé par Le Solé Rit et La Loure.



DIMANCHE 18 JUIN
Foire à tout

De 6h à 18h : les emplacements sont **exclusivement sur réservation**, à effectuer avant le **3 juin 2023**.

Tarif particulier : 3€ / mètre linéaire

Tarif professionnel : 10€ / mètre linéaire

Restauration sur place (food trucks).

Contact et réservation :

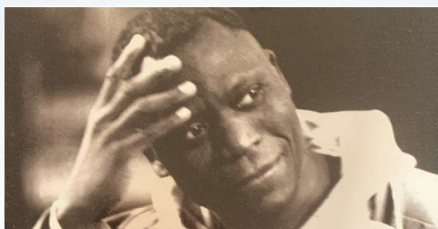
comitedesfetes.ndi@gmail.com

06 62 70 79 39



MERCREDI 21 JUIN
Fête de la musique

De 19h à 22h30 : concerts "Live" pop/rock avec The Touch et B2S.



VENDREDI 23 JUIN
Ciné concert béninois

De 19h à 22h : projection d'un film de Jean ODOUATAN, en sa présence, artiste béninois, puis concert de musique africaine, le tout organisé par l'A.I.S.L.C.

Notre-Dame de Lire
5^e SALON DU LIVRE

Cafés littéraires
Lectures publiques
Animations jeunesse
Dédicaces

**40 AUTEURS RÉUNIS SUR LE SALON :
POLAR - HISTOIRE - ROMAN - BD - JEUNESSE...**

DIMANCHE 25 JUIN
Notre-Dame de Lire : 5^e Salon du livre

De 10h à 18h : 40 auteurs, animations, restauration sur place, entrée gratuite.

LA RÉTRO SEINE

NOTRE DAME DE LIRE

Mardi 27 Juin

Dimanche

2

juillet 2023

1^{ÈRE} CONCENTRATION DE VÉHICULES ANCIENS

PAR LA JEUNE ASSOCIATION RÉTRO SEINE

DIMANCHE 2 JUILLET
La Rétro Seine : exposition de véhicules de collection

De 9h30 à 18h : concentration d'automobiles anciennes, foire aux pièces, professionnels, démonstrations de rénovation/confection de sellerie, carrosserie. Elections du public : Voiture préférée, 1^{er} Equipage féminin et Equipage le plus jeune. Concert de rock, tombola, quizz, food trucks, buvette...

Inscription obligatoire gratuite avant le vendredi 30 juin.

Contact et réservation :

retroseine@gmail.com

Christophe D. : 06 74 98 85 38

Thierry L. : 06 85 88 16 96

À vos agendas pour noter tous ces rendez-vous !
Parution du programme des "Estivales de l'Isle 2023" courant mai 2023, surveillez vos boîtes aux lettres !

Notre-Dame de Lire, cinquième édition

Ecole et Salon du livre

La cinquième édition du salon
« Notre-Dame de lire » est lancée !



En amont de l'évènement, les enfants des écoles bénéficieront à nouveau d'une série d'interventions assurées par Séverine Dalla. Nul doute que le résultat de leur travail sera à nouveau une grande réussite.



Le vendredi 23 juin, aura lieu une soirée en avant-première du salon : En présence du réalisateur béninois Jean Odoutan vous assisterez à la projection de l'un de ses films. La soirée se prolongera en musique.

Le 25 juin, vous retrouverez une pléiade d'auteurs talentueux avec lesquels vous pourrez échanger.

La progression du projet est à suivre sur la page Facebook du salon:

<https://www.facebook.com/AISLCNDI>

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe d'organisation vous pouvez envoyer un courriel à :

notredamedelire@hotmail.com

Du nouveau à la bibliothèque

Notre bibliothèque vient d'enrichir son fonds d'une belle commande chez notre libraire.



Il y en a pour tous les goûts...

Vous trouverez ainsi sur nos étagères nombre de...

Polars et romans

nouveautés
jeunesse



ou de magazines
pour les grands comme pour les petits

Ils sont tous à découvrir sans tarder dans notre bibliothèque municipale installée 1 rue Mauger à l'entrée de Pressagny le val...

Pour rappel, notre bibliothèque est ouverte :

- les mercredis de 10h à 11h et de 16h 30 à 18h 30
- et les vendredis de 16h 45 à 19h.

L'inscription est gratuite !

Contact : biblio@notre-dame-de-lisle.fr

Page du site internet :

<http://notre-dame-de-lisle.fr/vie-quotienne/bibliotheque/>

Un agenda communal bien rempli : la commune récompensée

Vœux de la municipalité

Le samedi 7 janvier, la cérémonie des vœux de la municipalité a attiré un public nombreux à la salle du Clos Galy.

De nombreux élus nous ont honorés de leur présence, afin de soutenir et d'encourager notre commune dans la sauvegarde de son patrimoine et dans sa volonté d'investissement. Chacun reconnaîtra sur la photo ci-contre (de gauche à droite, MM. François Ouzilleau, maire de Vernon, Alexandre Rassaert, président du conseil départemental de l'Eure, Frédéric Duché, Président de S. N. A. et maire des Andelys, Jérôme Grenier, Vice Président de S.N.A en charge de la sécurité et de la mutualisation, Thibaut Beauté et Mme Catherine Delalande.



Au cours de son allocution, Monsieur le maire a insisté sur la nécessité de maintenir les « équilibres sociaux, économiques et environnementaux ». Pour cela, il convient, notamment, de poursuivre les efforts déjà engagés en termes de rénovation thermique des bâtiments et de valorisant la filière renouvelable pour le chauffage de la mairie et de l'école : une étude pour le remplacement des chaudières est en cours.

De nombreux autres chantiers sont à pied d'œuvre, comme le rappelle M. Le maire dans son édito, et la réflexion sur la construction de logements locatifs se poursuit, en parallèle à celle concernant la remise en état de la chapelle et des bâtiments communaux.

La presse locale s'est largement fait écho de nos projets et de notre bilan communal, comme en témoigne cet article d'une pleine page paru dans *L'Impartial*, daté du 16 janvier 2023.

NOTRE-DAME-DE-L'ISLE

L'IMPARTIAL
JEUDI 12 JANVIER 2023
actu.fr/l-impartial **16**

VŒUX DU MAIRE. Des chaudières bois pour l'école et la mairie



Thibaut Beauté, le maire au milieu de ses administrés.

Cérémonies du onze novembre

Comme chaque année, la cérémonie du onze novembre a rendu l'hommage de la Nation aux Islois morts pour la France, ainsi qu'à tous les citoyens tombés en service commandé.



L'hymne national a été chanté par les enfants qui ont pris leur part des célébrations. La cérémonie s'est prolongée par le traditionnel vin d'honneur servi dans le parc de la mairie.

Des travaux couronnés

Après le remplacement de la toiture du restaurant (dont les murs, loués, demeurent la propriété de la commune), les travaux de la rue Clergeot sont désormais terminés.

La plus-value du recalibrage de la rue est patente, tout d'abord en termes d'accessibilité, le cheminement piéton permettant désormais l'accès des personnes à mobilité réduite, mais aussi en termes de gestion des eaux pluviales, les aménagements hydrauliques s'étant récemment achevés par la pose d'un caillebotis métallique sur le caniveau situé au début du bras de décharge du ru.



La pertinence de ces aménagements et leurs aspects innovants ont été couronnés par le label « Travaux publics - Trophée de l'investissement local ».

Prix des villages fleuris

A l'issue de la dernière campagne départementale des villes et villages de France, notre commune a été confortée dans sa première fleur et



s'est vue attribuer un nouveau prix de 600 euros en reconnaissance de ses efforts de fleurissement.

Animations passées et à venir...

Le Noël des enfants

Le 17 décembre dernier, les enfants ont retrouvé leurs habitudes après 2 années de covid qui avaient amené le Père-Noël hors les murs.



Retour donc à la salle des fêtes pour un spectacle assuré par Dan le magicien et sa marionnette Igor suivi d'un goûter et de la distribution des cadeaux.

Nous vous rappelons qu'il reste encore quelques présents à récupérer à la mairie le plus rapidement possible.

Le Noël des aînés

Nos anciens seront réunis, cette année encore, dans la salle du clos Galy. L'animation aura lieu le 26 mars prochain à partir de 12h00. Elle concerne tous les habitants de la commune âgés de 65 ans au moins et leurs conjoints.

Autour d'un repas servi comme à l'habitude par une équipe de jeunes volontaires du village les convives profiteront à nouveau du talent de Virginie Cochez qui animera la journée.



Popot'Art est de retour

Pour sa **18^{ème} édition Popot'Art** et toute son équipe vous invitent à assister à un concert

JAZZ, SWING, PHONOGRAPHERS et VIEILLES GALETTES

Le vendredi 24 mars 2023 dès 19H

à la SALLE du Clos Galy

Au programme : Un concert dopé au talent et à l'humour de deux personnalités du genre,

Olivier Vonderscher au piano, éminent pédagogue et compositeur maniant avec une facilité déconcertante une multitude de style. Trompettiste et pianiste, il invite l'auditeur dans un monde familier, tant son confort de jeu est bluffant avec une virtuosité naturelle hors du commun.

Julien Ecrepont à la trompette, un des meilleurs spécialistes du jazz swing avec des groupes de renommée internationale comme Hot Sugar Band ou le Vintage Orchestra. Ils partagent tous deux un amour immodéré pour les jeux de mots, La soirée s'annonce rebondissante de notes et de mots et nous sommes fiers de les accueillir dans notre programmation.

Comme nous sommes heureux également d'accueillir **Mathieu Binet**, collectionneur amateur passionné de **gramophones et autres phonographes**, il dispose d'une belle collection de disques ou galettes, principalement de jazz swing, swing manouche ou fanfares américaines début du XX^{ème} siècle, chansons parisiennes. Mathieu exposera entre 6 et 10 appareils, expliquera brièvement leur fonctionnement et nous fera écouter quelques sonorités ancestrales qui feront résonner souvenirs, instruments et musiciens.

Réservations : popotart_association@outlook.com

L'album de Thésia



Le comité des fêtes communique

Une nouvelle année et des idées plein la tête pour les membres du Comité des fêtes!

Mais revenons avec quelques mots sur l'année écoulée... 2022 fut sous le signe de la relance des activités post crise sanitaire avec une équipe du CDF qui a pu mettre en place une régularité des activités. Trois soirées à thème ont été proposées dont la dernière, la soirée savoyarde....



& karaoké...



qui a fait carton plein. 100 personnes au compteur!

Le CDF a également rejoint l'Intercommunale 27, avec les communes de Hennezis, Guisenier, Pressagny l'Orgueilleux et Mézières, pour des actions communes autour du Téléthon.



A cette occasion, l'équipe du CDF de Notre Dame de l'Isle a récolté 801€. Tous nos meilleurs remerciements aux donateurs et notamment aux entreprises et artisans du village: M. Eric di Giulian (maçon), Mme Karine Pertoldi (graphiste) et M. Jérémy Touron (TJ Motoculture 27). Le collectif de l'Intercommunale 27 joindra à nouveau les talents de ses équipes pour un nouveau programme Téléthon en 2023!

2023 est d'ores et déjà lancé avec la 3ème saison des randonnées du CDF qui a débuté en octobre avec une belle fréquentation...



Amis marcheurs, n'hésitez pas à venir retrouver vos



voisins du bourg et du hameau chaque mois, et découvrir ou redécouvrir certains paysages normands. Des soirées à thème sont également prévues cette année avec la première soirée pour célébrer la St Patrick (thème :

tout de vert vêtu!).

L'équipe du CDF s'est joint à l'initiative de l'équipe municipale et participera aux Estivales de Notre Dame de l'Isle sur les berges de Seine cet été notamment avec la Foire à Tout du 18 juin.

Toute l'équipe a hâte de vous retrouver au fil des évènements 2023!

NB. toutes les informations pour les évènements du CDF sont à retrouver sur notre page Facebook, le site internet de la commune, le journal "Le Catenay" ou en nous écrivant à comitedesfete.ndi@gmail.com

Au fil de l'histoire de Notre-Dame de l'Isle

Les archives de la période de 1876 à 1918 ayant disparu, nous ne pouvons malheureusement pas établir une continuité avec les articles précédents... Nous reprenons donc cette découverte des archives en 1919 par cette longue délibération de notre conseil en 1919, mais pour la comprendre, il nous faut la resituer dans le contexte historique de l'époque.

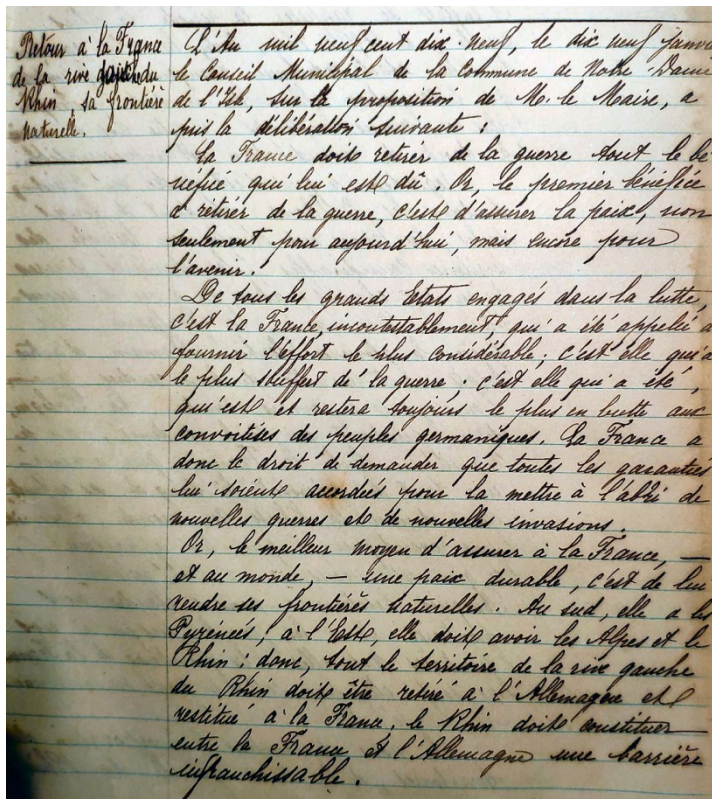
La douloureuse « expérience » de 1870 a laissé des traces indélébiles dans le peuple de France, particulièrement dans les campagnes... L'occupation brutale et barbare des prussiens fut à l'origine d'une « haine de l'allemand » et d'un désir de vengeance... La Troisième République, proclamée le 4 septembre 1870, marquée par la défaite face à la Prusse puis par la Semaine sanglante de la Commune de Paris, a été néanmoins le creuset de réformes majeures : liberté de la presse (1881), lois Jules Ferry (1881-1882), légalisation des syndicats (1884) et des associations (1901), séparation de l'Église et de l'État (1905). Pendant ce temps, en Europe, les relations internationales sont loin d'être apaisées... Des désirs d'expansionnismes métropolitains, mais aussi coloniaux, firent que « tout le monde se méfiait de tout le monde »... Les alliances se faisaient et se défaisaient en fonction des évènements... Il est trop compliqué d'entrer dans le détail, contentons-nous de retenir que cette période de vive tension diplomatique se termina par la naissance de deux principales alliances : La « Triplice » ou « Triple alliance » (Allemagne, Autriche, Italie) et la « Triple entente » (France, Royaume Uni, Russie).

Du coup, quand, le 28 juin 1914 à Sarajevo, un nationaliste serbe assassine François Ferdinand, héritier de l'empire austro-hongrois, l'Autriche-Hongrie, meurtrie dans sa chair, déclare la guerre à la Serbie. Et ce fut, par le jeu de ces alliances, le déclenchement de la « grande guerre »... (Triple alliance)

La Serbie se défend avec l'aide de la Russie (Triple entente). L'Allemagne alliée de l'Autriche (triple alliance) déclare la guerre à la Russie. La France, alliée de la Russie, mobilise ses troupes. L'empire allemand resté sur sa victoire de 1870 et ne voulant peut-être pas se contenter de l'Alsace et de la Lorraine, en profite pour déclarer la guerre à la France (alliée de la Russie) et envahit immédiatement la Belgique (pourtant neutre à l'époque)...

Dès lors, à cause de ces alliances, le conflit devint européen puis mondial avec la participation (bien malgré elles) des colonies des pays européens...

Une fois ce terrible conflit terminé, les blessures sont profondes et le patriotisme exacerbé surtout dans les campagnes comme le montre cette longue délibération de notre conseil qui revendique l'Alsace et la Lorraine...! L'original est transcrit dans la colonne de gauche pour une meilleure lisibilité... Bonne lecture...



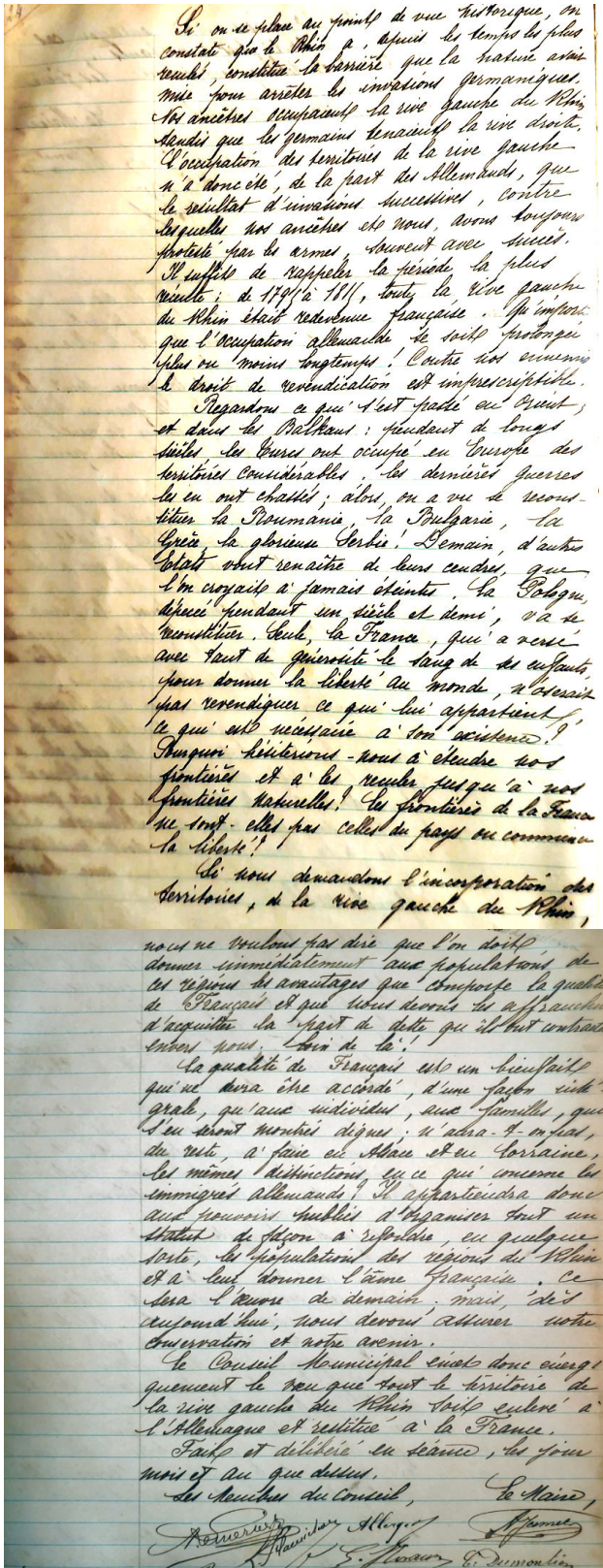
L'an mille neuf cent dix-neuf, le dix neuf janvier. Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Isle sur proposition de monsieur le maire, a pris la délibération suivante :

La France doit retirer de la guerre tout le bénéfice qui lui est dû. Or le premier bénéfice à retirer de la guerre, c'est d'assurer la paix, non seulement pour aujourd'hui, mais encore pour l'avenir.

De tous les grands états engagés dans la lutte, c'est la France, incontestablement, qui a été appelée à fournir l'effort le plus considérable : c'est elle qui a le plus souffert de la guerre ; c'est elle qui a été, qui est et qui restera toujours le plus en butte aux convoitises des peuples germaniques. La France a donc le droit de demander que toutes les garanties lui soient accordées pour la mettre à l'abri de nouvelles guerres et de nouvelles invasions.

Or le meilleur moyen d'assurer à la France – et au monde – une paix durable, c'est de lui rendre ses frontières naturelles. Au sud elle a les Pyrénées ; à l'est elle doit avoir les Alpes et le Rhin : donc tout le territoire de la rive gauche du Rhin doit être retiré à l'Allemagne et restitué à la France, le Rhin doit constituer entre la France et l'Allemagne une barrière infranchissable.

Au fil de l'histoire de Notre-Dame de l'Isle



Si on se place au point de vue historique, on constate que le Rhin a, depuis les temps les plus reculés, constitué la barrière que la nature avait mise pour arrêter les invasions germaniques. Nos ancêtres occupaient la rive gauche du Rhin tandis que les germains tenaient la rive droite. L'occupation des territoires de la rive gauche n'a donc été, de la part des allemands, que le résultat d'invasions successives, contre lesquelles nos ancêtres et nous, avons toujours protesté par les armes, souvent avec succès. Il suffit de rappeler la période la plus récente de 1795 à 1815, toute la rive gauche du Rhin était redevenue française. Qu'importe que l'occupation allemande se soit prolongée plus ou moins longtemps ! Contre nos ennemis le droit de revendication est imprescriptible.

Regardons ce qui s'est passé en orient et dans les Balkans : Pendant de longs siècles, les turcs ont occupé en Europe des territoires considérables, les dernières guerres les en ont chassés ; alors on a vu se reconstituer la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce, la glorieuse Serbie ! Demain d'autres états vont renaître de leurs cendres, que l'on croyait à jamais éteintes. La Pologne dépecée pendant un siècle et demi, va se reconstituer. Seule la France qui a versé avec tant de générosité le sang de ses enfants pour donner la liberté au monde, n'oserait pas revendiquer ce qu'il lui appartient, ce qui est nécessaire à son existence ? Pourquoi hésiterions-nous à étendre nos frontières et à les reculer jusqu'à nos frontières naturelles ? Les frontières de la France ne sont-elles pas celles du pays où commence la liberté ?

Si nous demandons l'incorporation des territoires de la rive gauche du Rhin, nous ne voulons pas dire que l'on doit donner immédiatement aux populations de ces régions les avantages que comporte la qualité de Français et que nous devons les affranchir d'acquitter la part de dette qu'ils ont contracté envers nous, loin de là !

La qualité de Français est un bienfait qui ne devra être accordé, d'une façon intégrale, qu'aux individus, aux familles, qui s'en seront montrés dignes ; n'aura-t-on pas du reste, à faire en Alsace et en Lorraine, les mêmes distinctions en ce qui concerne les immigrés allemands ? Il appartiendra donc aux pouvoirs publics d'organiser tout un statut de façon à refondre, en quelque sorte, les populations des régions du Rhin et à leur donner l'âme française. Ce sera l'œuvre de demain, mais dès aujourd'hui, nous devons assurer notre conservation et notre avenir.



Le conseil municipal émet donc, énergiquement, le vœu que tout le territoire de la rive gauche du Rhin soit enlevé à l'Allemagne et restitué à la France.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Les membres du conseil. Le Maire

Le souhait de notre conseil sera exaucé cinq mois après par le traité de Versailles le 28 juin 1919. Ce traité de paix, aux conditions draconiennes, humilie l'Allemagne qui n'aspirera qu'à une chose : Une revanche... Malgré la création de la SDN (Société des Nations remplacée en 1945 par l'ONU actuelle) une nouvelle guerre se prépare...

Alain Favresse

Informations utiles

MAIRIE	DECHETTERIE (SYGOM)	INDUSTRIE	GITES RURAUX
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	Rue Chesnay à TOURNY : Tél. : 02.32.53 50 03. Horaires d'ouverture Lundi, vendredi de 13h à 16h45 Mardi, mercredi et samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45 Plus d'informations sur : https://www.sygom.fr/	Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55.	L'Orée du Val Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89
ECOLES	Assistants maternelles	COMMERCE & ARTISANS	SANTE / BIEN ÊTRE
École - Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. Ecole -Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44	Restaurant « L'ENVIE » 1 rue de l'Eglise Tél. : 02.32.52.1466 ✉ resto.lenvie@gmail.com AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeeehironnelle.fr Di GiulianEric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. SkaziakEric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernion.fr/ M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98	Infirmières D.E. Sylvie Goulay Tél.: 06 09 88 93 90 & Sandrine Letellier Tél.: 06 26 58 51 24 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Manucure & Pédicure VD Harmony 21, rue Henri Delavigne Mobile : 07.75.26.82.61
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS		SERVICES D'URGENCE
MUNICIPALE 1 rue Mauger 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10h00 – 11h , 16h30 – 18h30 Vendredi : 16h45 – 19h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr	Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site: https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Mobile : 06.20.13.86.68. ou : 06.89.10.84.25 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association cultuelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ADCEC, Association de Défense Contre l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/		Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Généralistes de garde : 116 117 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 3027 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. Essaim de guêpes RGF Pro 27 59 rue de l'épinay 27700 Hennezis Mobile : 06.66.03.00.39 ✉ rgfpro.27@gmail.com
 Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30			MENTIONS LEGALES Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille Tirage ~ 340 exemplaires En papier recyclé Imprimeur : Impact communication 27110Crosville la vieille.
 Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre			
SERVICES DE L'ETAT			
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys			